

Synthèse des échanges de l'atelier n°1

Comment définir et repérer les enfants et adolescents "fragiles" ?

Lyon le 25 octobre 2006

Comment a été conduit le diagnostic territorial ?

Deux types de situation apparaissent :

-les partenaires étaient localement en train de finaliser un diagnostic destiné à la mise en place de la veille éducative lorsque le PRE est arrivé,

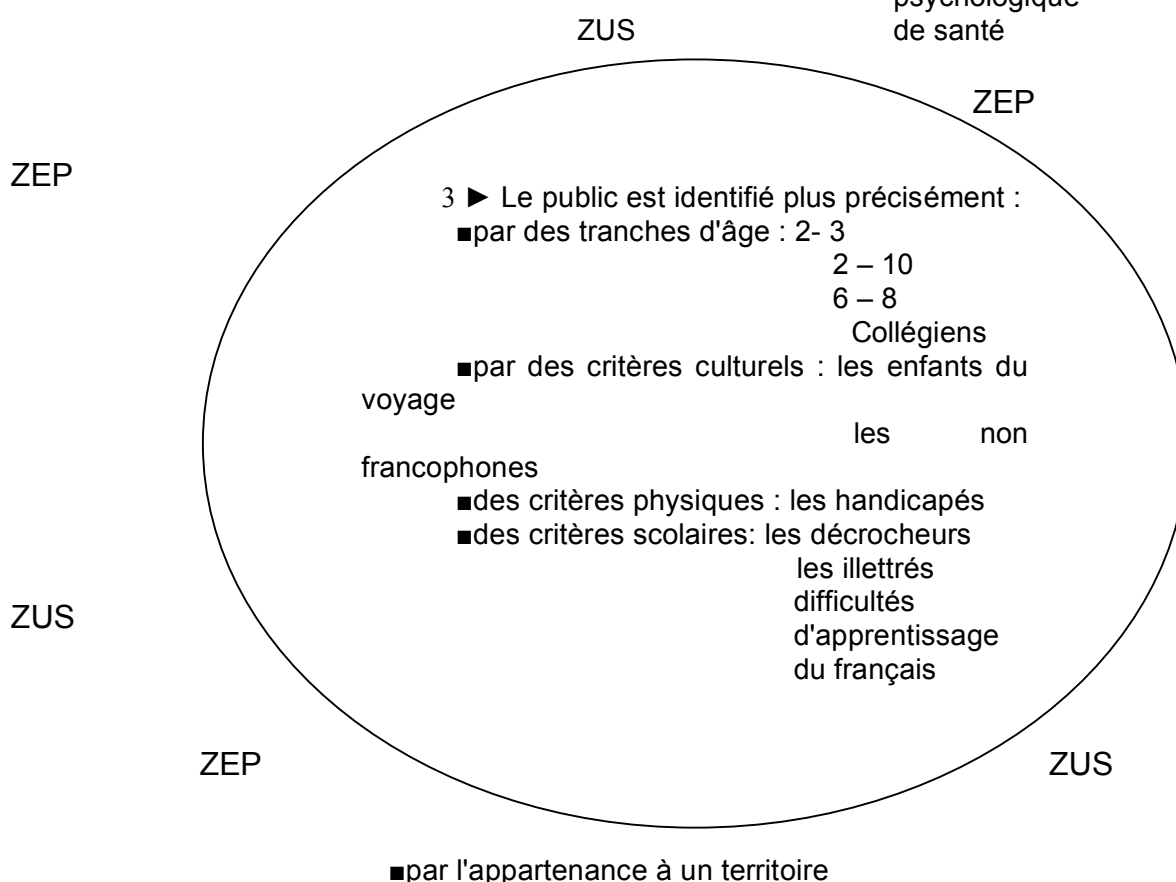
-un diagnostic était en cours mais non abouti lorsque le PRE a été annoncé.

L'urgence de la réponse, à laquelle les financements étaient conditionnés, a conduit les acteurs à rédiger un diagnostic "bricolé" en puisant dans les données recueillies pour divers dispositifs politique de la ville.

Comment définir les publics cibles ?

La lecture des fiches (des inscrits à cet atelier) retournées au CRDSU laissait apparaître ces représentations de la fragilité des publics :

- 1 ► Le public est celui identifié par les textes définissant le PRE
= tautologie
= contourner la difficulté ou dire que la catégorie est évidente
- 2 ► Le public est dit en "grande fragilité" ou "fragile" ou "en difficulté"
 - ↳ scolaire
 - ↳ sociale
 - ↳ psychologique
 - ↳ de santé



Les échanges n'ont pas infirmé ces catégorisations.

Certains pensent que les orientations sont claires : les enfants et leurs familles sont les gens malheureux, ceux qui ont de faibles ressources. Les travailleurs sociaux et les dispositifs antérieurs les prenaient déjà en charge. Il n'y a pas à définir un nouveau public, ce sont les gens pris en charge par la politique de la ville depuis vingt ans. La catégorie "fragile" n'est pas pertinente. Il y a des besoins à traiter, la question de la fragilité et des critères se posera éventuellement après.

Tout en affirmant ces évidences certains acteurs qualifient de complexe la mise en œuvre d'un PRE en direction d'un public déjà pris en charge par ailleurs, ou relevant de dispositifs de droit commun. Dans un DRE le comité de pilotage définit le public cible.

Les questions restent sans réponse pour certains acteurs : qu'est ce que la fragilité ? un enfant aux comportements inhibés relève-t-il du PRE ? un enfant aux comportements perturbateurs relève-t-il du PRE ? quelles sont les limites de la fragilité ? est-ce qu'il y a fragilité quand il y a échec d'une institution ?

Comment est conduit le diagnostic individuel ?

Deux conceptions semblent se dégager :

- un diagnostic individuel qui se ferait à un moment donné et qui permettrait d'engager l'enfant dans des actions, conception qui semble portée par des acteurs dont les PRE sont encore peu avancés ;

- un diagnostic individuel est un processus qui s'inscrit déjà dans la démarche d'accompagnement .

Trois types de modalité sont décrites :

- le repérage des enfants se fait dans le cadre des institutions qui orientent vers le PRE

- les membres de l'équipe pluridisciplinaire connaissent les familles et les enfants qui relèvent du PRE

- des parents à la recherche d'une aide s'adressent plus ou moins directement au PRE

Autres remarques :

- "Si un professionnel ne remplit pas ses missions par rapport à un public c'est que le public a un problème. Par exemple les enseignants ne sont pas des travailleurs sociaux."

A propos de la conduite du travail partenarial :

Le comité de pilotage est évoqué comme devant permettre de faire du lien entre les différents acteurs et les institutions. Il semble y avoir problème lorsque des institutions y sont présentes mais ne délèguent personne dans les équipes pluridisciplinaires.

Les équipes pluridisciplinaires :

1-les missions :

- C'est le lieu de la coordination et de la réflexion pour orienter le public vers les professionnels qui le prennent en charge ou est-ce seulement le lieu du diagnostic ?

- Le droit commun faisait bien les choses, il est difficile de trouver la place du PRE.

2-le vouloir agir :

- Est très présent de la part des participants à l'atelier. Le PRE mobilise les énergies pour des raisons diverses.
- La manne financière est un moteur alors que les financements des dispositifs antérieurs sont remis en question.
- Il y a des difficultés à mobiliser les personnels de l'Education nationale.

3-le savoir agir :

- C'est la question la mieux partagée par les participants à ce stade de développement du PRE, ils demandent du pragmatisme et des échanges d'expérience.
- Comment prendre la suite dans le PRE d'un travail social déjà engagé par les professionnels ?
- Faut-il avant d'orienter vers le PRE avoir épuisé toutes les pistes des dispositifs de droit commun?

4-le pouvoir agir :

- La difficulté majeure est l'articulation des acteurs. On peut assister à des confusions sur les missions entre les différents dispositifs et le PRE. Le PRE doit se positionner en soutien à l'existant, le droit commun doit prévaloir sur le PRE.
- Le PRE doit être une force de coordination des acteurs hors champ scolaire.
- Ailleurs la coordination reposera sur quelques heures, la question du suivi des publics est posée.

Attentes des participants :

Deux types d'attentes ont été exprimées selon le degré de développement des PRE sur le terrain. Pour ceux qui en sont aux balbutiements souhaitent d'avoir des comptes rendus d'expérience, des apports pragmatiques. Pour ceux qui sont plus avancés au delà de l'échange d'expérience souhaité il y a le désir d'une mutualisation permettant aux différents PRE de se connaître, se coordonner afin d'avoir plus de poids...